

Guide de l'étudiant

Le Crous et vous

Édition 2024





Introduction

Le Crous et vous 3

• Bourses et aides

Demander une bourse ou des aides financières..... 4
 Le Dossier social étudiant..... 8
 Déterminer votre droit à la bourse et votre échelon..... 10
 Le service social et l'aide spécifique ponctuelle..... 12
 Être étudiant, combien ça coûte ?..... 13

• Logement

Le logement en résidence universitaire..... 14
 Caution, assurances et aides..... 18
 Les types de logements et les tarifs..... 20
 Les résidences et leur localisation..... 24
 Les services en résidence..... 32

• Restauration

Vos options pour manger sur les campus..... 34

• Vie de campus et initiatives étudiantes

La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 36
 Animations et projets étudiants..... 37
 Jobs étudiants et services civiques..... 38

 Les adresses des Crous..... 39

Ce guide est édité par :

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Lyon

59, rue de la Madeleine
69007 Lyon
Tél. 04 72 80 17 70
www.crous-lyon.fr

Directeur de la publication :
Christian Chazal

Responsable de la rédaction :
Alicia Treppoz-Vielle

Crédits photos :
Vincent Moncorgé, Frédéric Chillet,
Lionel Rault, Thierry Fournier, Antoine
Mutin, Thierry Perre, Eva Sanchez, Brice
Robert, DR.

Conception graphique et réalisation :
In Medias Res - 2021
Direction de la communication du Crous
de Lyon - 2023 - 2024

INTRODUCTION

Le Crous et vous

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Lyon est un établissement public sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Son rôle? Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants et des élèves du supérieur dans les départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain.

Ses missions concernent tous les services de la vie étudiante :

- * Les aides financières
 - Bourses sur critères sociaux.
 - Aides financières spécifiques.
- * L'accompagnement social
 - Accueil, écoute, aide psychosociale.
 - Prévention contre le décrochage et l'isolement.
- * Le logement étudiant
 - Une offre de qualité à prix social.
 - Aide au logement et à la caution locative.
- * La restauration universitaire
 - Des repas équilibrés à petit prix.
 - De nombreux lieux de restauration sur les campus.
- * L'emploi étudiant
 - Jobaviz.fr, un site dédié à l'emploi des étudiants.
 - Emplois étudiants dans les Crous.
- * La vie de campus
 - Soutien aux initiatives étudiantes.
 - Organisation de concours et d'actions culturelles.
 - Animations pour favoriser l'échange et la convivialité.

CROUS DE LYON

- Accueil logement
59, rue de la Madeleine - 69007 Lyon
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Accueil Dossier social étudiant
25 rue Camille Roy - 69007 Lyon
ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 9h à 12h30
Tél. : 09 72 59 65 69
- Standard administration
Tél. : 04 72 80 17 70

Antenne de Saint-Étienne

11, rue Tréfilerie - 42000 Saint-Etienne
Tél. : 04 77 81 85 50
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

 Retrouvez le Crous de Lyon sur :
www.crous-lyon.fr | [@crouslyon](https://twitter.com/crouslyon)



www.messervices.etudiant.gouv.fr est le portail unique pour faire toutes vos démarches et accéder aux services du Crous : demander une bourse, chercher un logement, payer son loyer, prendre un rendez-vous, s'inscrire à un concours culturel...



Le Crous de Lyon gère les 50 000 bourses attribuées par l'État dans l'académie de Lyon. Découvrez ces aides financières destinées à faciliter votre quotidien et leurs conditions d'attribution.

DEMANDER UNE BOURSE OU DES AIDES FINANCIÈRES

1

La bourse sur critères sociaux

Les Crous gèrent les demandes de bourses sur critères sociaux pour les étudiants inscrits dans un établissement qui dépend du :

- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
- Ministère de la Culture
- Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire
- Ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (École des Mines)
- Ministère de la Transition écologique (ENTPE)
- Réseau Grande École du numérique



Conditions pour en bénéficier :

- * Être inscrit en formation initiale et suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation privée habilitée à recevoir des boursiers.
- * Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse. Les étudiants en situation de handicap, les personnes ayant effectué un volontariat civil ou dans les armées, ou celles ayant élevé un enfant bénéficient d'un recul de la limite d'âge.
- * Être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un état membre de l'Union européenne (ou faisant partie de l'espace économique européen), pour les autres nationalités disposer d'un titre de séjour valide. Être domicilié en France depuis au moins deux ans. Le foyer fiscal auquel est rattaché l'étudiant (père, mère ou tuteur légal) doit aussi être situé en France depuis au moins deux ans.




Effectuez votre demande sur :

www.messervices.etudiant.gouv.fr



Vous êtes étudiant en formation sanitaire et sociale ? Attention !

La bourses d'études pour les formations sanitaires et sociales est gérée par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

 Informez-vous auprès de votre établissement ou sur jeunes.auvergnerrhonealpes.fr

2

L'aide à la mobilité Parcoursup

Cette aide forfaitaire de 500€ est accessible aux futurs étudiants qui bénéficient d'une bourse de lycée en 2023-2024 et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence.

Conditions pour en bénéficier :

- * Être bénéficiaire d'une bourse de lycée 2023-2024.
- * Être inscrit sur Parcoursup et avoir confirmé au moins un vœu en dehors de son académie de résidence.
- * Avoir accepté définitivement une proposition d'admission pour un vœu confirmé hors de son académie de résidence.



Faites votre demande sur :

www.messervices.etudiant.gouv.fr





3

L'aide au mérite

L'aide au mérite est **attribuée automatiquement** en complément de la bourse sur critères sociaux aux bacheliers boursiers ayant obtenu une mention « **Très bien** ».

► **Vous n'avez pas de demande particulière à faire.**

4

L'allocation annuelle

Votre situation personnelle et familiale ne vous permet pas de remplir les critères exigés pour obtenir une bourse sur critères sociaux ? Vous pouvez obtenir une aide équivalente si vous êtes dans une des situations suivantes :

- situation d'autonomie avérée : vous ne bénéficiez plus du soutien matériel de vos parents et pouvez justifier 3 SMIC sur 12 mois et un logement indépendant,
- en rupture familiale (un rendez-vous avec un assistant ou une assistante de service social sera nécessaire pour faire une évaluation sociale de votre situation),
- en reprise d'études au-delà de 28 ans,
- vous êtes/avez été élevé par un membre de votre famille sans décision judiciaire.



Effectuez votre demande sur :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

5

Les autres aides pour accompagner vos études

• Les aides des collectivités locales

Les Régions, Départements ou Villes accordent aussi des aides financières aux étudiants.

- ▶ Informez-vous directement auprès de votre collectivité de résidence pour connaître les calendriers et les démarches à effectuer.

• Le prêt bancaire garanti par l'État


D'un montant maximal de 20 000 €, ce prêt est ouvert à tous les étudiants, sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers.

- ▶ Renseignez-vous auprès de l'un des établissements partenaires : Banque postale, Banque Populaire, BFCOI, Caisses d'épargne, CIC, Crédit agricole, Crédit Mutuel et Société Générale.





Un doute avant votre demande ?

 Faites une simulation
de vos droits sur :
simulateur.lescrous.fr

Une question ?

 Utilisez le formulaire sur
[messervices.etudiant.
gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)
rubrique assistance

Le Dossier social étudiant (DSE) est le dossier que vous devez remplir pour demander une bourse et un logement en résidence universitaire. Il se remplit en ligne, chaque année. Mode d'emploi.

VOTRE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

Pour faire une demande, n'attendez pas d'avoir choisi vos études ou reçu les résultats de vos examens.

Pour bénéficier d'une bourse ou d'un logement à la rentrée, remplissez votre dossier du **1^{er} mars au 31 mai 2024**.

 Plus d'infos sur :
www.crous-lyon.fr

Attention !

- * Pièces nécessaires :
 - Avis d'imposition 2023 de vos parents (sur les revenus perçus en 2022).
 - N° INE.
 - RIB à votre nom.
- * Saisissez une adresse e-mail valide et que vous consultez régulièrement.
- * Pensez à vérifier vos courriers indésirables.
- * Seuls les dossiers complets peuvent être étudiés.
- * Vérifiez que vous avez tout bien renvoyé.



**1**

Connectez-vous à www.messervices.etudiant.gouv.fr

Attention !

- * Indiquez l'académie où vous êtes scolarisé en 2023-2024, quels que soient vos vœux d'études pour la rentrée 2024.
- * Cochez la case « Demande de logement » si vous souhaitez avoir accès aux logements en résidences universitaires.
- * Allez bien jusqu'au dernier écran et cliquez sur « Enregistrer » pour que votre demande soit validée.

**2**

Choisissez un mot de passe

Lors de votre 1^{ère} connexion et lorsque vous créez votre profil, vous devez choisir un mot de passe. Notez-le bien, comme votre numéro de dossier. Il vous sera nécessaire pour suivre votre dossier en ligne !

**3**

Joignez les pièces complémentaires

Une fois votre dossier saisi et enregistré, vous recevez un **e-mail de confirmation**. Le Crous peut vous demander des documents complémentaires par mail.

Si vous avez des pièces justificatives complémentaires à fournir pour compléter votre Dossier social étudiant, vous avez 8 jours pour les envoyer.

**4**

Recevez la notification conditionnelle

Le Crous vous envoie par mail une réponse de principe indiquant votre échelon de bourse. Il s'agit de votre notification conditionnelle de bourse. Vous devez obligatoirement la présenter à votre établissement lors de votre inscription.

**5**

Recevez la notification définitive

De **juin à octobre** : votre établissement d'enseignement supérieur confirme au Crous votre inscription. Le Crous vous envoie alors une notification définitive d'obtention de bourse.

**6**

Le paiement anticipé de la mensualité de septembre interviendra fin août pour tous les étudiants dont le Dossier social étudiant et l'inscription dans leur établissement ont été finalisés **avant le 25 août**. Les mises en paiement sont ensuite effectuées le 5 de chaque mois à partir d'octobre (Il faut compter **5 à 10 jours** pour que l'argent arrive sur votre compte bancaire).



DÉTERMINER VOTRE DROIT À LA BOURSE ET VOTRE ÉCHELON



Quatre critères sont retenus :



Les revenus de la famille

Lorsque vous effectuez une demande de bourse pour l'année universitaire 2024-2025, vous devez prendre en compte le revenu global brut 2022 figurant sur l'avis fiscal 2023 de vos parents.



Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille

- * frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille ET étudiant dans l'enseignement supérieur : 4 points de charge.
- * frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille : 2 points de charge.



L'éloignement du lieu d'études

Selon la distance qui sépare votre domicile de l'établissement dans lequel vous vous êtes inscrit pour la rentrée universitaire :

- * de 30 à 249 km : 1 point de charge.
- * 250 km et plus : 2 points de charge.



L'étudiant en situation de handicap ET l'étudiant aidant de parents en situation de handicap (non salarié) bénéficient de 4 points de charge supplémentaires.

Exemple

Un couple marié avec deux enfants qui vit à Nice.

Revenu brut global 2022 :

29 500 €

- un enfant étudiant en BTS
- un enfant entrant en L1 à Lyon

Pour l'enfant en BTS :

4 points de charge

Pour la distance Nice-Lyon:

2 points de charge

Soit 6 points de charge.

Pour le revenu, vous devez choisir le nombre inférieur le plus proche du revenu de la famille.

L'enfant qui entre en L1 à Lyon bénéficiera d'une bourse échelon 2.



Vous pouvez estimer votre droit à bourse sur critères sociaux :
simulateur.lescrous.fr

Plafonds de ressources

ouvrant droit aux bourses pour l'année universitaire 2023-2024.

Échelons de bourse	0 bis	01	02	03	04	05	06	07
0	35 086 €	23 850 €	19 281 €	17 034 €	14 829 €	12 667 €	7 992 €	265 €
1	38 966 €	26 500 €	21 423 €	18 921 €	16 472 €	14 077 €	8 872 €	530 €
2	42 877 €	29 150 €	23 564 €	20 818 €	18 126 €	15 476 €	9 773 €	795 €
3	46 767 €	31 800 €	25 705 €	22 716 €	19 758 €	16 875 €	10 653 €	1060 €
4	50 668 €	34 450 €	27 846 €	24 603 €	21 412 €	18 285 €	11 533 €	1 325 €
5	54 569 €	37 111 €	29 998 €	26 500 €	23 066 €	19 695 €	12 434 €	1 590 €
6	58 459 €	39 761 €	32 139 €	28 376 €	24 709 €	21 105 €	13 324 €	1 855 €
7	62 360 €	42 411 €	34 280 €	30 274 €	26 352 €	22 514 €	14 215 €	2 120 €
8	66 261 €	45 061 €	36 422 €	32 171 €	28 005 €	23 914 €	15 094 €	2 385 €
9	70 151 €	47 700 €	38 563 €	34 058 €	29 648 €	25 323 €	15 985 €	2 650 €
10	74 052 €	50 361 €	40 704 €	35 955 €	31 291 €	26 733 €	16 865 €	2 915 €
11	77 952 €	53 011 €	42 835 €	37 853 €	32 955 €	28 132 €	17 755 €	3 180 €
12	81 843 €	55 650 €	44 976 €	39 739 €	34 588 €	29 542 €	18 645 €	3 445 €
13	85 743 €	58 300 €	47 117 €	41 637 €	36 231 €	30 952 €	19 525 €	3 710 €
14	89 634 €	60 971 €	49 269 €	43 513 €	37 895 €	32 362 €	20 426 €	3 975 €
15	93 545 €	63 611 €	51 410 €	45 410 €	39 538 €	33 772 €	21 317 €	4 240 €
16	97 435 €	66 261 €	53 551 €	47 308 €	41 170 €	35 181 €	22 196 €	4 505 €
17	101 347 €	68 911 €	55 692 €	49 195 €	42 824 €	36 581 €	23 087 €	4 770 €

Montants annuels

Montants de la bourse sur critères sociaux pour l'année universitaire 2023-2024.

Échelon	0 bis	1	2	3	4	5	6	7
Taux annuel sur 10 mois	1 454 €	2 163 €	3 071 €	3 828 €	4 587 €	5 212 €	5 506 €	6 335 €

La bourse sur critères sociaux est versée en 10 mensualités de septembre à juin.



Quelle que soit votre problématique, ne restez pas seul ou seule, contactez l'équipe du service social. Elle est disponible pour vous rencontrer sur votre campus ou dans les bureaux du Crous.

LE SERVICE SOCIAL ET L'AIDE SPÉCIFIQUE PONCTUELLE



Le service social du Crous de Lyon reçoit tous les étudiants inscrits dans l'Ain, la Loire ou le Rhône pour :

- * **Les accueillir et les écouter** en cas de difficultés : personnelle, familiale, psychologique, médicale, administrative, financière, etc.
- * **Les accompagner dans leurs démarches** et dans la recherche de solutions, tout au long de leurs études.
- * **Les informer** sur les formalités concernant la vie étudiante (budget, logement, couverture sociale, job étudiant, problèmes administratifs, situations particulières...).
- * **Les orienter** vers des partenaires extérieurs.
- * **Les aider** à constituer leurs demandes d'aides financières.

Les assistants et assistantes de service social travaillent en liaison avec les services administratifs du Crous, des universités et d'autres organismes. Le secret professionnel est de rigueur : ils vous proposent un espace confidentiel de parole et d'écoute préalable à la recherche de solutions.




Pour contacter le service social :

12 **ssocial@crous-lyon.fr**

L'aide spécifique ponctuelle

Vous rencontrez momentanément de graves difficultés ? Que vous soyez boursier ou non, vous pouvez bénéficier d'une aide spécifique ponctuelle destinée aux **étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur privé ou public de l'académie de Lyon**. Ce soutien, soumis à évaluation sociale, est attribué par une commission qui examine le dossier de l'étudiant.

 Cette aide est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une aide spécifique annuelle, une aide à la mobilité internationale et une aide au mérite.



ÊTRE ÉTUDIANT COMBIEN ÇA COÛTE?



À titre indicatif, dans l'académie de Lyon, en fonction de ses charges, 720€ à 1100€ mensuels sont nécessaires à un étudiant ou une étudiante qui ne vit pas avec sa famille.

Charges par mois :

- * Logement (hors allocations logement APL/ALS) :
 - ◆ en résidence Crous: 217€ à 579€
 - ◆ en résidence privée : à partir de 500€
 - ◆ chez l'habitant : à partir de 400€
- * Repas :
20 déjeuners complets au Crous :
66€ ou 20€ pour les boursiers
- * Transport : abonnement mensuel étudiant
De 10€ à 25€ selon les villes

Autres frais à prévoir :

alimentation, charges locatives dans le privé (eau, électricité, internet), vêtements, frais médicaux, mutuelle santé, livres, matériel informatique, forfait téléphonie et loisirs.

Le premier mois, attention ! Il faut compter en plus :

- * Caution :
 - ◆ De 150€ à 250€ en résidence Crous
 - ◆ Un mois de loyer dans le privé
- * Assurance locative : à partir de 50€
- * Frais d'agence dans le privé
- * Droits d'inscription pour les non-boursiers :
de 170€ à 243€ (droits à l'université)
et 100€ (CVEC - tarif 23 -24).





Le Crous de Lyon gère plus de 40 résidences et propose près de 10 000 places d'hébergement à Lyon, Villeurbanne, Saint-Priest, Bourg-en-Bresse, Saint-Étienne et Roanne.



LE LOGEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE, MODE D'EMPLOI EN 3 ÉTAPES



Attention !

- * **La demande de logement étudiant à Lyon est bien supérieure à l'offre. Le Crous reçoit en moyenne quatre demandes pour un logement. N'attendez pas la rentrée pour chercher une offre de logement alternative.**
- * Pour pouvoir être éligible à un logement Crous, votre Dossier social étudiant doit impérativement être complet et validé avant le 31 mai.
- * Les attributions se font à partir d'un indice social qui reprend les mêmes éléments que les dossiers de bourses (revenus de la famille, nombre de frères et sœurs, distance domicile/lieu d'études, handicap, étudiant aidant de parents en situation de handicap).
- * Des logements se libèrent régulièrement et redeviennent donc disponibles. Il est ainsi possible de faire une demande tout au long de l'année sur **trouverunlogement.lecrous.fr**.

 Pour toute question sur le logement :
www.crous-lyon.fr



1

Le dépôt de vœux de logement jusqu'à fin mai 2024

- * Avant le 31 mai, vous complétez votre Dossier social étudiant et cochez la case « demande de logement ».
- * À partir de mi-mai vous recevrez un e-mail vous invitant à faire des vœux de logement sur trouverunlogement.lescrous.fr.



Vous pouvez faire :

- * 4 vœux de logement modifiables jusqu'à début juin.
- * plusieurs demandes dans une même résidence s'il y a plusieurs types de logement.

Si vous suivez une formation sanitaire et sociale et même si le Crous ne gère pas votre bourse, vous pouvez faire une demande de logement en complétant un Dossier social étudiant.

Si votre échelon est bas, privilégiez les résidences moins centrales et demandez différents types de logement. Enfin, diversifiez vos vœux en ne sélectionnant pas que des résidences « très demandées », c'est-à-dire où il y a peu de places disponibles.



2

L'attribution d'un logement en phase principale courant juin 2024

La phase principale d'attribution est réservée aux boursiers et s'échelonne ainsi :

- * À partir de mi-juin, un logement vous sera attribué.
- * Vous êtes informé de la décision par SMS ou e-mail.
- * Vous disposez de 48h pour confirmer en ligne votre réservation en payant 100€ d'avance sur redevance.
- * Si aucun logement ne vous est attribué, vous pouvez refaire **4 nouveaux vœux chaque semaine pendant 3 semaines**.
- * **Il n'y a pas de liste d'attente** : vous devez renouveler et valider vos vœux chaque semaine.
- * Si vous refusez un logement correspondant à l'un de vos vœux, aucune autre proposition ne vous sera faite.

 Un seul site pour toutes les demandes de logement : trouverunlogement.lescrous.fr

Priorité aux échelons élevés

En raison de la tension sur le logements étudiants à Lyon, les boursiers échelons élevés sont prioritaires.

Bon à savoir !

Acceptez le logement qui vous est proposé. Si vous changez d'avis, vous avez jusqu'au 31 août pour l'annuler et être remboursé des 100€ d'avance.



3

L'attribution d'un logement en phase complémentaire à partir de juillet



* À partir de début juillet

Tous les étudiants (boursiers, non boursiers et étudiants internationaux) peuvent consulter les offres de logements restant disponibles sur **trouverunlogement.lescrous.fr**

Si vous n'avez pas obtenu de logement en phase d'affectation principale, vous pouvez faire de nouvelles demandes de logement tout au long de l'été, en fonction des disponibilités et des désistements. Les échelons élevés restent prioritaires.

* À partir d'octobre

En fonction des ouvertures de résidences et des départs, des logements sont souvent remis en ligne à partir de mi-octobre. Il y a moins de demandes, vous avez plus de chance de pouvoir obtenir un hébergement.



Des logements tout au long de l'année (octobre-mars)

Il est possible de faire une demande de logement universitaire toute l'année : des étudiants quittent leur logement régulièrement, ceux-ci sont remis en ligne sur **trouverunlogement.lescrous.fr**

Vous pouvez réserver à tout moment un logement en résidence Crous ou demander un hébergement temporaire si vous effectuez un stage ou une mobilité dans une autre région.

Les étudiants boursiers et non-boursiers doivent faire leur demande en ligne.

Les étudiants boursiers restent prioritaires.



Lokaviz, se loger chez un particulier

Lokaviz est une plateforme qui propose des offres de logement vérifiées pour les étudiants chez les particuliers.

- * logements indépendants ou chez l'habitant,
- * location contre services...

 www.lokaviz.fr



Pour tous les logements du Crous, une caution solidaire et une assurance sont demandées. Si vous n'avez pas de garant, pensez à demander Visale !

CAUTION, ASSURANCES ET AIDES



À noter

Le prix du loyer en résidence Crous inclut toutes les charges : eau, électricité, chauffage, internet.

Le dépôt de garantie

230 €	Chambres simples avec sanitaires individuels et cuisine collective
250 €	Studios et T1
de 150€ à 230€/ personne	Appartements partagés


- ▶ Vous devrez souscrire une assurance locative (incendie, dégât des eaux...) et une assurance responsabilité civile pour votre logement. Une attestation devra être déposée sur votre compte messervices.etudiant.gouv.fr avant votre entrée dans le logement.

Les aides au logement

Les aides au logement sont attribuées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à tout étudiant en fonction de sa situation personnelle :

- * ressources,
- * situation familiale,
- * nature du logement.

En résidence Crous : l'attestation d'aide au logement doit être complétée et remise au gestionnaire de la résidence. L'aide est alors versée directement au Crous et vous payez uniquement la part du logement restant à votre charge.

-  Faites une simulation de vos droits et votre demande en ligne sur : www.caf.fr



VISALE, l'aide à la caution locative

La garantie VISALE (VISA pour le Logement et l'Emploi) est une assistance gouvernementale accordée par Action Logement à destination des jeunes de 18 à 30 ans. Elle prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement. Ce dispositif est entièrement gratuit aussi bien pour vous que pour votre propriétaire. Si ce dernier adhère à Visale, le locataire n'a pas à fournir de garant physique ou moral. Visale peut se mettre en place dans tous les types de parcs de location : aussi bien privés que conventionnés. Vous pouvez la demander dès le mois de juin.

-  En savoir plus et vérifier votre éligibilité sur www.visale.fr





Les résidences du Crous de Lyon proposent un large choix de logements, de la chambre à l'appartement partagé de 3 à 8 places en colocation. Découvrez l'offre !

LES TYPES DE LOGEMENTS ET LES TARIFS



Des chambres simples de 9 m² à 10,5 m²

Avec sanitaires individuels, rénovation intérieure, équipées d'un réfrigérateur et éventuellement d'un micro-ondes.

- ◆ Tarif mensuel 23-24 :
eau, électricité, internet et chauffage compris :
de 260 €/mois à 273 €/mois, ALS non déduite.





Des chambres en appartement partagé, de type colocation

Avec salle de bain et cuisine commune
de 3 à 8 chambres individuelles et des T1 bis
ou T2 pour des étudiants en couple.

- ◆ **Tarif mensuel 23-24 du T3 au T9 :**
eau, électricité, internet et chauffage compris :
de 242€/mois à 351€/mois, ALS ou APL non
déduite.
- ◆ **Tarif mensuel 23-24 du T1bis au T2 :**
eau, électricité, internet et chauffage compris :
de 217€/mois à 579€/mois, APL non déduite.

Pour toute demande de colocation en T1bis et T2 et
avant la finalisation de votre Dossier social étudiant,
merci de nous contacter à l'adresse :

colocation@crous-lyon.fr



Des studios et des T1 de 15 m² à 18 m²

Avec douche, toilettes et kitchenette
intégrées dans le studio.

- ◆ **Tarif mensuel 23-24 :**
eau, électricité (sauf résidence
Tréfilerie), internet et chauffage
compris :
de 306€/mois à 538€/mois, APL ou
ALS non déduite.



Des logements adaptés aux personnes en situation de handicap

Pour toute demande de logement adapté et avant la finalisation de votre Dossier social étudiant, merci de nous contacter à l'adresse :

 handicap@crous-lyon.fr



Les résidences intergénérationnelles Des T1 et T1bis de 20 m² à 30 m² en résidence séniors

Le Crous de Lyon et les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) de Lyon et de Villeurbanne se sont associés pour proposer aux étudiants des logements en résidences de personnes âgées (RPA). Ces T1 et T1bis d'une superficie de 20 m² à 30 m² sont entièrement meublés.

- ◆ **Tarif mensuel 23-24 :**
eau, électricité et chauffage compris, entièrement meublés :
de 328,27€ à 388€/mois. L'étudiant s'engage à réaliser entre
2 et 4 heures de bénévolat par mois auprès des résidents séniors.

Cette offre est réservée en priorité aux étudiants boursiers.
Les demandes pour la rentrée sont à effectuer à partir de mai
par mail :

 resa.rpa@crous-lyon.fr





La résidence pour la réussite Parc Blandan



Le programme de la résidence pour la Réussite Parc Blandan propose un hébergement de qualité associé à un accompagnement personnalisé : tutorat, ouverture culturelle et à l'actualité, rencontres, activités artistiques et sportives...

Des étudiants volontaires, avancés dans leur cursus universitaire, accompagnent tout au long de l'année les nouveaux étudiants intégrant leur première année d'études supérieures.

* Qui peut accéder au programme ?

Vous pouvez devenir tutoré si vous êtes un étudiant boursier qui entre en première année d'études supérieures. Pour être tuteur vous devez être boursier et intégrer au minimum votre 3ème année d'études.

◆ Tarif mensuel 23-24 :

eau, électricité, internet et chauffage compris :
de 258 €/mois pour les colocations et 306 € /mois pour les T1, APL non déduite.



Contact et informations :

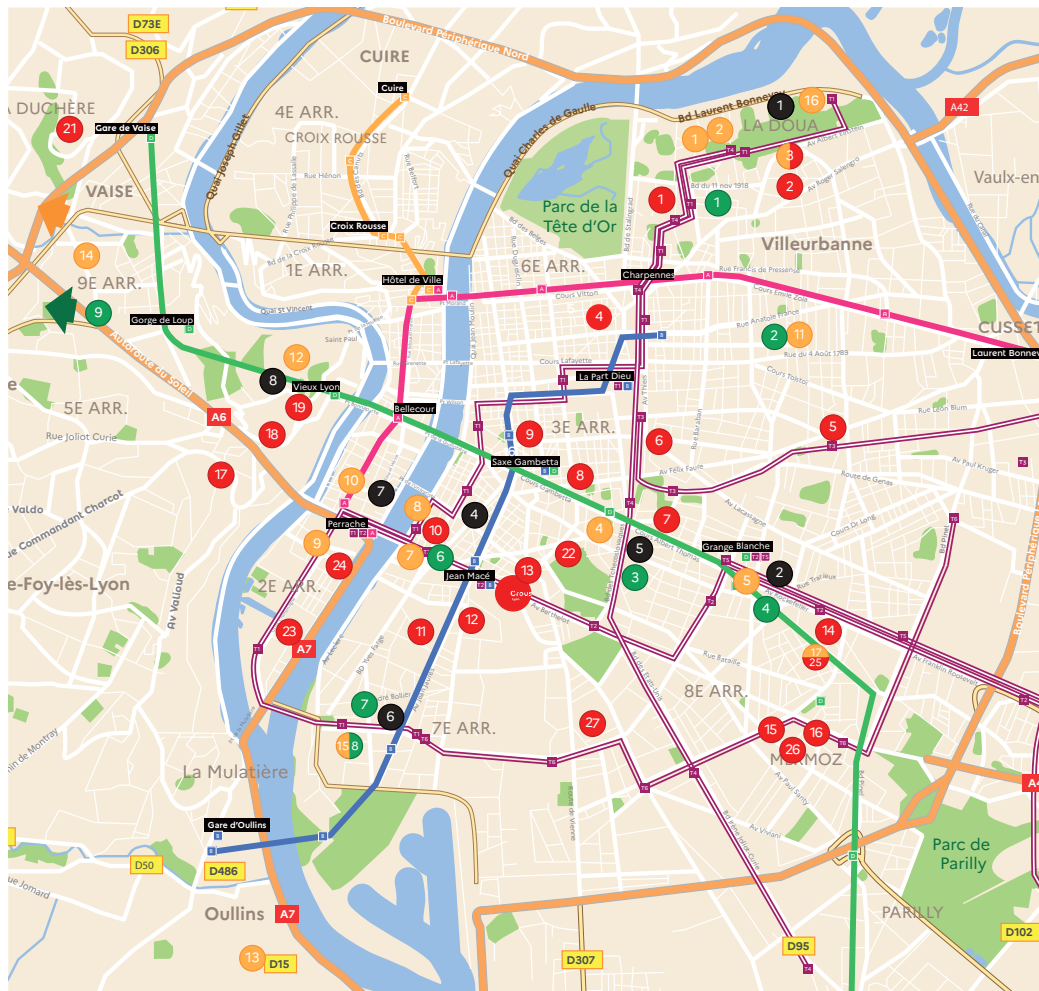
reussite@crous-lyon.fr

www.crous-lyon.fr



LES RÉSIDENCES ET LEUR LOCALISATION

À Lyon





Les établissements

1. Lyon 1 - Campus La Doua
2. Lyon 1 - Campus Rockefeller
3. Lyon 2 - Campus Porte des Alpes
4. Lyon 2 - Campus Berges du Rhône
Sciences Po Lyon
Lyon 3 - Campus des Quais
5. Lyon 3 - Manufacture des Tabacs
6. ENS de Lyon
7. UcLY
8. ECAM



Les cafétérias

1. Cybercafé - 24 avenue Gaston Berger 69100 Villeurbanne
2. Astrée - Bâtiment Astrée - 6 avenue Gaston Berger 69100 Villeurbanne
3. Archimède - 7A avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne
4. Bistrot de la Manu - 6 rue professeur Rollet 69008
5. Rabelais - Faculté de Médecine - 8 avenue Rockefeller 69008 Lyon
6. Filtre - Bâtiment U - 5 avenue Pierre Mendès France 69500 Bron
Kiosque - Bâtiment H - 5 avenue Pierre Mendès France 69500 Bron
7. Le Corner - 1 rue du Professeur Charles Appleton 69007 Lyon
8. Les Quais - 4 rue de l'Université 69007 Lyon
9. Saint-Paul - 10 place des Archives 69002 Lyon
10. Carnot - 23 place Carnot 69002 Lyon
11. Cybercafé IUT Gratte-Ciel - 17 rue de France 69100 Villeurbanne
12. Horizon - 9 montée Nicolas de Lange 69005 Lyon
13. Lyon Sud - 165 chemin du Grand Revoyet 69600 Oullins
14. L'EsCaLe - 51 chemin des Mouilles 69130 Écully
15. Monod - 46 allée d'Italie 69007 Lyon
16. Le Studio - 1 rue de la technologie 69100 Villeurbanne
17. Le Labo - 11 rue Guillaume Paradin 69008 Lyon

Les restaurants

1. Puvis de Chavannes - 118 boulevard du 11 Novembre 69100 Villeurbanne
2. IUT Gratte-Ciel - 17 rue de France 69100 Villeurbanne
3. Manufacture des Tabacs - 1 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon
4. Rockefeller - 6 rue Volney 69008 Lyon
5. Bron - 5 avenue Pierre Mendès France 69500 Bron
6. Les Quais - 94 rue Pasteur 69007 Lyon
7. Descartes - 15 parvis René Descartes 69007 Lyon
8. Monod - 46 allée d'Italie 69007 Lyon
9. Ecole Centrale de Lyon - 51 chemin des Mouilles 69130 Écully
10. ENTPE - 3 rue Maurice Audin 69120 Vaulx-en-Velin





Au nord de Lyon



Les résidences

Les contrats de location sont de 12 mois du 1^{er} septembre au 31 août. Selon le type de résidences vous pouvez bénéficier soit de l'Aide personnalisée au logement (APL) soit de l'Allocation de logement sociale (ALS).

Toutes les chambres simples des résidences de l'agglomération lyonnaise sont équipées de sanitaires individuels.

1 Tonkin

18 T1 dont 1 adapté PMR
20 avenue Salvador Allende
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.89.62.02
Accès : Trams T1/T4 - Bus C17

2 Puvix de Chavannes ALS

296 chambres simples
29 rue Marguerite
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.37.42.31.40
Accès : Trams T1/T4 - Bus C17/C26

3 Madeleine Monod ALS

245 chambres simples dont 5 adaptées PMR
82 bd du 11 Novembre 1918
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.89.62.02
Accès : Trams T1/T4 - Bus C26

4 Jussieu Studios

162 T1 dont 9 adaptés PMR - 1 T3
3, avenue Albert Einstein
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21
Accès : Trams T1/T4 - Bus C17/C26

5 Jussieu ALS

716 chambres simples dont 16 adaptés PMR - 1 T3
3, avenue Albert Einstein
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21
Accès : Trams T1/T4 - Bus C17/C26

6 Les Antonins

404 T1 dont 17 adaptés PMR
28/30/32 rue des Antonins
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21
Accès : Trams T1/T4 - Bus C17/C26

7 Einstein

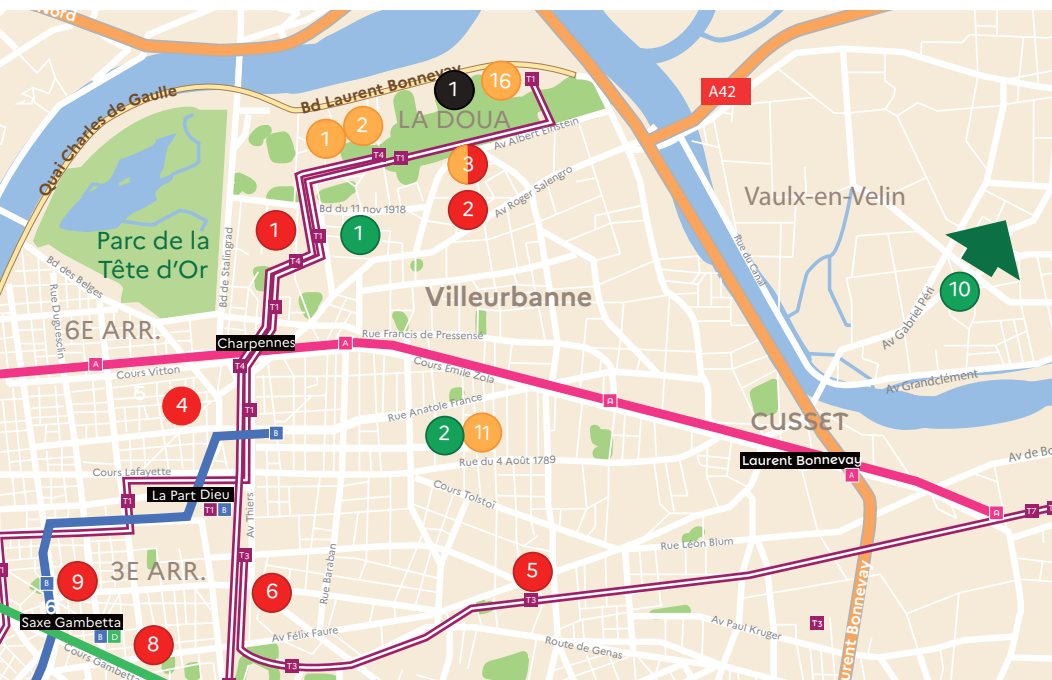
235 T1 - 6 T1 bis
1, bis av. Albert Einstein
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21
Accès : Trams T1/T4 - Bus C17/C26

8 Althéa

186 T1 - 19 T1 bis dont 6 adaptés PMR - 1 T3
1-3, avenue Albert Einstein
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21
Accès : Tram T1/T4 - Bus C17/C26

9 Archimède

185 T1, 1T1bis, 1T2, 18 T5
7A Avenue Albert Einstein
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21
Accès : Trams T1/T4 - Bus C17/C26



4 Bugeaud

11 T1 dont 2 adaptés PMR -
2 T2 - 2 T5
119 rue Bugeaud
69006 Lyon
Tél. : 04.78.93.34.21
Accès : Métro A et B - Bus 28

9 Joseph Cartellier

210 T1
71-77 rue Jean Jaurès
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.54.35.15
Accès : Bus C11/C9 - Tram T3

4 Paul Bert

27 T1 dont 2 adaptés PMR -
5 T1 bis
8, rue Moissonnier
69003 Lyon
Tél. : 04.78.54.08.62
Accès : Métro B - Tram T3/T1 - Bus
C11/C16

4 André Lirondelle ALS

77 chambres simples - 22
T1 réservés aux enseignants
chercheurs
6 rue Rachais
69003 Lyon
Tél. : 04.78.95.31.87
Accès : Métro D - Trams T4/T1
Bus C3/C23

9 Voltaire

41 T1 dont 2 adaptés PMR -
2 T2 adaptés PMR
67, rue Voltaire 69003 Lyon
Tél. : 04.78.61.41.41
Accès : Métro B - Bus C4/C7/C14

17 André Allix ALS

773 chambres simples - 25 T7 -
1 T3 - 24 T1
2, rue Sœur Bouvier
69005 Lyon
Tél. : 04.78.25.47.13
Accès : Bus 46/49/C20e Funiculaire

17 Arches d'Agrippa

283 T1 dont 16 adaptés PMR
Rue du Fort St Irénée
69005 Lyon
Tél. : 04.78.25.47.13
Accès : Bus 46/49/C20e Funiculaire

17 Fort Saint-Irénée

30 T1 - 72 T1 bis - 8 T2
2, rue Sœur Bouvier 69005 Lyon
Tél. : 04.78.25.47.13
Accès : Bus 46/49/C20e Funiculaire

17 Jacques Perrin-Fayolle

72 T1
2, rue Sœur Bouvier
69005 Lyon
Tél. : 04.78.25.47.13
Accès : Bus 46/49/C20e Funiculaire

17 Commandant Charcot

44 T1 - 8 T5
2 rue sœur Bouvier
69005 Lyon
Tél. : 04.78.25.47.13
Accès : Bus 46/49/C20e Funiculaire

18 Philomène Magnin

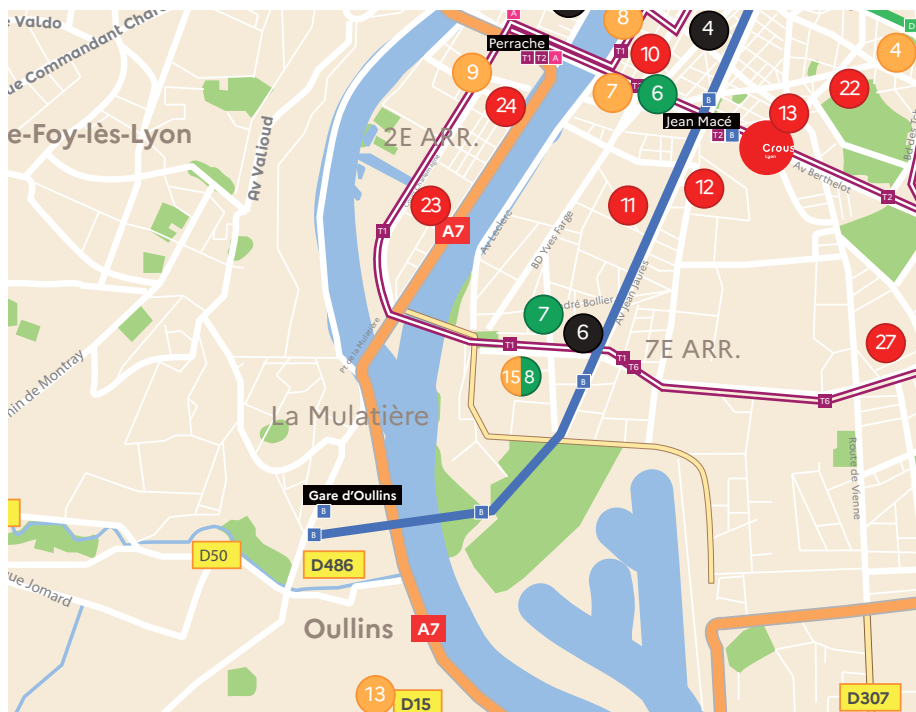
122 T1 - 1 T4 - 9 T5
1 place Abbé Larue Rue des Farges
69005 Lyon
Tél. : 04.78.25.47.13
Accès : Bus 66/90 Funiculaire 1

19 La Duchère

98 T1 dont 6 adaptés PMR
7 T5 dont 4 adaptés PMR
3, rue Françoise Giroud
69009 Lyon
Tél. : 04.78.25.47.13
Accès : C14 - Bus 66



Au sud de Lyon



Les résidences

Les contrats de location sont de 12 mois du 1^{er} septembre au 31 août. Selon le type de résidences vous pouvez bénéficier soit de l'Aide personnalisée au logement (APL) soit de l'Allocation de logement sociale (ALS).

Toutes les chambres simples des résidences de l'agglomération lyonnaise sont équipées de sanitaires individuels.

7 Jacques Cavalier ALS
218 chambres simples - 20 T1 dont 6 adaptés PMR - 4 T7
8, rue Jeanne Koehler - 69003 Lyon
Tél. : 04.78.54.08.62
Accès : Métro D - Bus C16

10 Les Quais
181 T1 dont 5 T1 adaptés PMR - 4 T6
94 rue Pasteur - 69007 Lyon
Tél. : 04.72.80.49.62
Accès : Métro B - Tram T1/T2 - Bus C12/60/C22/35

11 Les Girondins
116 T1 dont 9 adaptés PMR - 9 T7
39 rue Pré-Gaudry - 69007 Lyon
Tél. : 04.78.61.41.41
Accès : Métro B - Bus C7

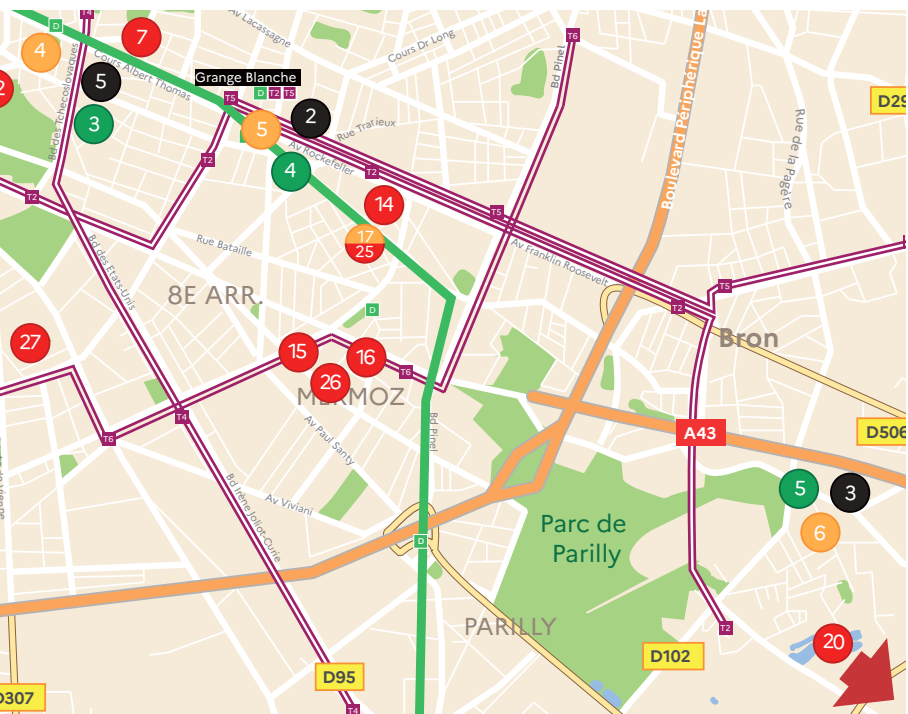
12 Benjamin Delessert ALS
263 chambres simples - 53 T1 dont 4 adaptés PMR - 5 T2
145, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon
Tél. : 04.78.61.41.41
Accès : Métro B - Tram T2 - Bus C7

11 Madeleine ALS
343 chambres simples
4, rue du Sauveur - 69007 Lyon
Tél. : 04.72.80.49.62
Accès : Métro B - Tram T2 - Bus Bus C7/C12

13 Garibaldi
191 T1 - 1 T1bis
360, rue Garibaldi - 69007 Lyon
Tél. : 04.72.80.49.62
Accès : Métro B - Tram T2 - Bus C7/C12

14 Guillaume Paradin
260 T1 dont 10 adaptés PMR - 40 T1 bis
19, rue Guillaume Paradin
69008 Lyon
Tél. : 04.72.62.83.01
Accès : Métro D - Bus C26
Tram T2/T5

15 Croix du Sud
169 T1 dont 14 adaptés PMR - 24 T1 bis
115, av. Général Frère - 69008 Lyon
Tél. : 04.78.00.82.85
Accès : Métro D - Bus C15/PL21 - Tram T6



16 Saint-Exupéry

333 T1 dont 21 adaptés PMR -
9 T5 - 11 T7
92, avenue Jean Mermoz 69008 Lyon
Tél. : 04.78.74.41.64
Accès : Tram T6 - Métro D
Bus C15

19 Aimé Césaire

118 T1 - 4 T5
24, rue Maréchal Leclerc
69800 Saint-Priest
Tél. : 04.72.78.41.60
Accès : Tram T2 - Bus C25/50

22 Parc Blandan

Résidence pour la réussite
212 T1 dont 12 adaptés PMR - 15 T4
dont 22 PMR
4, ruelle du grand Casernement
69007 Lyon
Tél. : 04.37.28.73.60
Accès : Métro D/B - Tram T2 - Bus C7

23 Confluence

65 T1 dont 7 PMR - 6 T5
120, rue Delandine - 69002 Lyon
Tél. : 04.78.61.41.41
Accès : Tram T1 - Métro A

24 Georges Rinck (rés. interg.)

41 T1
21, rue Delandine
69002 Lyon
Tél. : 04.78.61.41.41
Accès : Tram T1/T2 - Métro A

25 Françoise Barré-Sinoussi

244 T1 dont 13 adaptés PMR -
14 T4 - 12 T5 - 2 T9
15, rue Guillaume Paradin
69008 Lyon
Tél. : 04.72.80.13.13
Accès : Tram T2/T5 - Métro D -
Bus 24

26 Claudie Haigneré

656 T1 dont 34 PMR
29, rue Professeur Nicolas
69008 Lyon
Tél. : 04.78.74.41.64
Accès : Tram T6 - Métro D
Bus C15/26

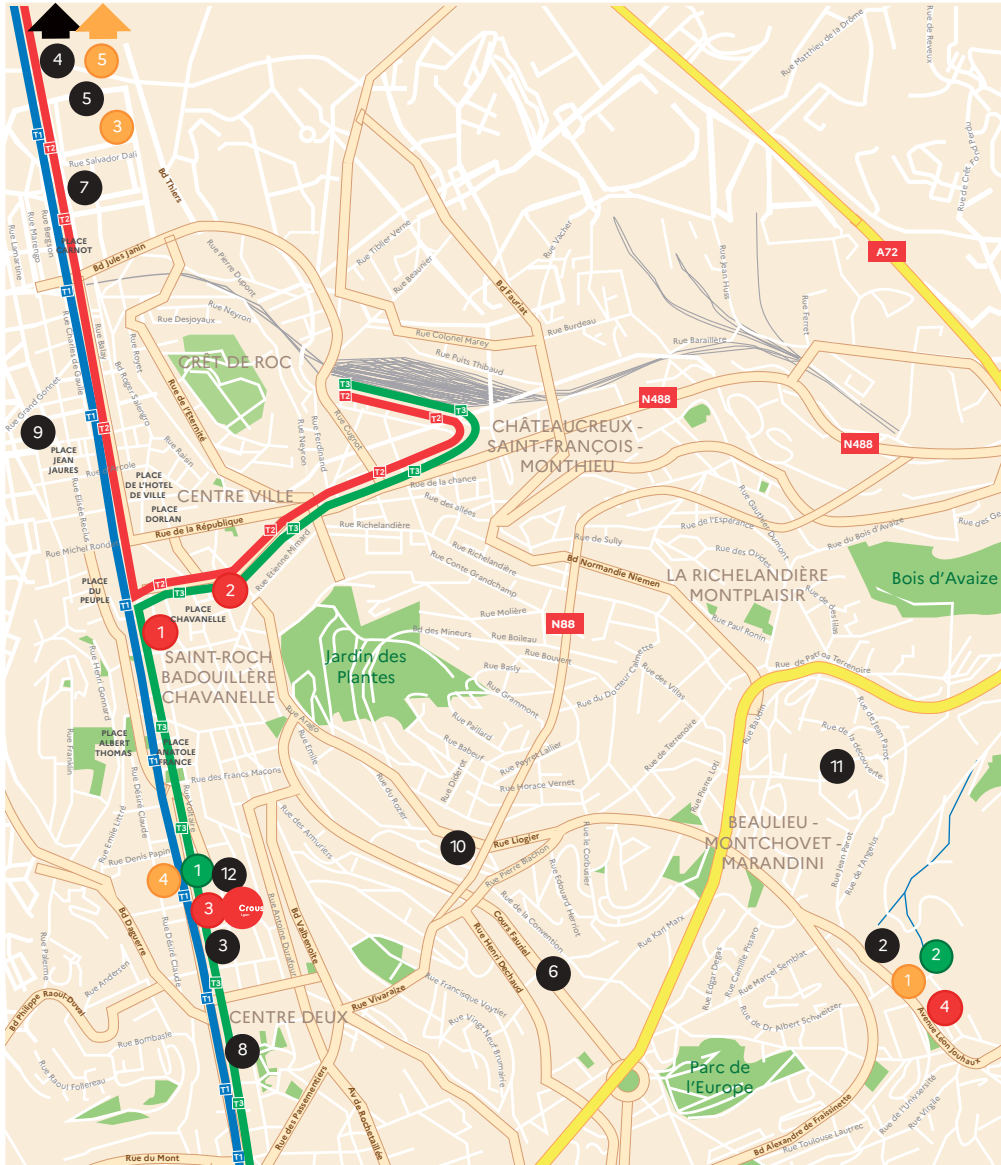
27 Marius Patay

99 T1 dont 10 adaptés PMR - 11 T3
17, rue Miriam Makéba
69008 Lyon
Tél. : 04.78.61.41.41
Accès : Tram T4/T2/T6 - Bus C12





À Saint-Étienne





Les établissements

1. IUT - 28, avenue Léon Jouhaux 42000 Saint-Étienne
2. Université Jean Monnet Campus Métare - 23, rue du Dr Paul Michelon 42000 Saint-Étienne
3. Maison de l'Université Jean Monnet - 10, rue Tréfilerie 42000 Saint-Étienne
4. Université Jean Monnet Faculté de Médecine - 10, rue Barrouin 42000 Saint-Étienne
5. Télécom Saint-Étienne - 25, rue Dr Rémy Annino 42000 Saint-Étienne
6. École des Mines de Saint-Étienne - 158, cours Fauriel 42000 Saint-Étienne
7. Ecole Supérieure d'Art et Design de Saint-Étienne - 3, rue Javelin Pagnon 42000 Saint-Étienne
8. École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale - 27, rue des Docteurs Charcot 42000 Saint-Étienne
9. Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne - 1, rue Buisson 42000 Saint-Étienne
10. Emlyon business school - 51, cours Fauriel 42000 Saint-Étienne
11. ENISE - Centrale Lyon - 58, rue Jean Parot 42000 Saint-Étienne
12. Université Jean Monnet - Campus Tréfilerie - 10, rue Tréfilerie 42000 Saint-Étienne



Les cafétérias

1. Cafétéria Sciences - 23, rue Paul Michelon 42000 Saint-Étienne
2. Cafétéria IUT - 28 avenue Léon Jouhaux 42000 Saint-Étienne
3. Cafétéria Manufacture - 18 rue du Professeur Benoit Lauras 42000 Saint-Étienne
4. Cafétéria Tréfilerie - 31 bis rue du 11 novembre 42000 Saint-Étienne
5. Cafétéria Médecine - 10 rue de la Marandière 42270 Saint-Priest-en-Jarez



Les restaurants

1. Restaurant Tréfilerie - 31 bis, rue du 11 Novembre 42000 Saint-Étienne
2. Restaurant Métare - 25 bd Paul Michelon 42000 Saint-Étienne



Les résidences

Les contrats de location sont de 12 mois du 1^{er} septembre au 31 août.

1 Les Arts

30 T1 - courts séjours
Maison internationale
11, rue Gambetta
42000 Saint-Étienne
Accès : Tram T1/T2/T3

2 Chavanelle

43 T1 dont 4 adaptés en PMR - 3 T6
9, rue Marcellin Allard
42000 Saint-Étienne
Tél : 04.77.81.85.50
Accès : Tram T2/T3 - Bus M2/M6/M7, 13

3 Tréfilerie

181 T1 - 20 T1 bis dont 5 adaptés PMR
18-20, rue Richard
42100 Saint-Étienne
Tél. : 04.77.81.85.50
Accès : Tram T1/T3 - Bus M7

4 Métare ALS

7 chambres simples
7 T1
25, Bd Paul Michelon
42000 Saint-Étienne
Tél : 04.77.25.14.62
Accès : Bus M4/M6

Les Résidences à Roanne et Bourg-en-Bresse

* Roanne

76 T1 dont 4 adaptés PMR - 5 T1 bis - 1 T3
20-22, rue Raoul Follereau
42300 Roanne
Tél. : 04.77.72.72.55
Accès : Bus 3

* Bourg-en-Bresse

51 T1 dont 3 adaptés PMR - 4 T2
31, Boulevard Jules Ferry
01000 Bourg en Bresse
Tél. 04.78.93.34.21
Accès : Ligne 8/12 - arrêt Jules Ferry





Grâce à une offre de services gratuits et à de nombreuses activités, votre quotidien est plus facile et plus convivial.

SERVICES ET ACTIVITÉS EN RÉSIDENCES



L'animation en résidences

Les nombreux événements proposés en résidences par les animateurs et les services civiques tout au long de l'année (pots de rentrée, soirées jeux, journées portes ouvertes, activités sportives) ou en inter-résidences (grande soirée jeux, tournois de sport, soirée des talents) sont autant d'occasions de se rencontrer, échanger, se divertir, mieux vivre ensemble.



Plus d'infos :
www.crous-lyon.fr



L'accès Internet haut débit

Tous les logements bénéficient d'un accès wifi en connexion illimitée inclus dans le prix du loyer.





Location de draps

Un service de location de draps avec lavage est proposé dans certaines résidences au tarif de 10 € par mois.



Les équipements collectifs

Dans chaque résidence, différents espaces et équipements sont mis à votre disposition : salles TV, salles de travail, bibliothèques, salles de sport, locaux musicaux, laveries, bacs à composts, etc. Lieux de rencontres, d'échanges, de pratiques, de détente, ils fonctionnent grâce à l'engagement des résidents. Certaines résidences proposent également des jardins partagés et des magasins solidaires pour que les bons plans riment avec développement durable et échanges humains.





Repas complet, déjeuner express,
café ou pause gourmande ?
Faites votre choix !

VOS OPTIONS POUR MANGER PRÈS DES CAMPUS



EN CAFET'

Sur place ou à emporter, et selon votre budget, vous prenez votre petit-déjeuner, votre repas de midi ou votre plat à emporter pour le soir : salades, sandwichs, paninis, plats chauds, cookies, viennoiseries, boissons...

- ◆ **Tarif menu classique** composé d'un sandwich, un laitage et un dessert : **3,30€ et 1€** pour les étudiants boursiers (tarifs 23-24).
- ◆ **Tarif menu premium** composé d'un sandwich ou d'une salade, un dessert et un fruit ou un paquet de chips : **2,80€ et 5,10€** pour les étudiants boursiers (tarifs 23-24).

Concerts, expositions, ateliers cuisine, ateliers diététiques, menus à thèmes... Les restaurants et les cafétérias universitaires sont aussi des lieux de vie.



EN RESTO'

Le menu complet à 6 points se compose parmi un large choix d'entrées, plats, fromages et desserts.

Une offre végétarienne quotidienne est proposée dans tous les restaurants du Crous de Lyon. Nos chefs et leurs équipes cuisinent sur place avec des produits locaux, bio, frais, des viandes et poissons labels responsables.

- ◆ **Tarif menu complet à 6 points** **3,30€ et 1€** pour les étudiants boursiers (tarif 23-24).



Cuisiné sur place
par nos chefs !



Les Crous s'engagent dans une démarche écoresponsable

Pour une alimentation saine et durable, nos chefs et leurs équipes (chefs de cuisine, diététiciennes, conseillers restauration) utilisent des produits de qualité.

Les équipes du Crous de Lyon vous proposent également tous les jours de déguster des produits bio, des fruits et légumes en circuit court, des viandes certifiées Bleu-Blanc-Cœur ou de France, des poissons de pêche durable, du pain bio et éco-citoyen (sans OGM, sans additif, farine locale), du café bio et équitable et des plats végétariens.

Les plats chauds à emporter préparés et cuisinés par les chefs du Crous sont sans conservateur, sans additif et sans excès de sel.

Izly : le paiement sans contact dans toutes les structures de restauration

Le paiement en restaurant et cafétéria s'effectue exclusivement avec un compte Izly activé et chargé. Vous réglez vos repas avec votre carte d'étudiant ou avec l'appli Izly sur votre smartphone.

Comment faire ?

Izly vous envoie un e-mail sur l'adresse de messagerie utilisée lors de votre paiement de la CVEC. Vous êtes alors dirigé vers Izly.fr pour activer et charger votre compte en ligne.



Plus d'informations sur :
www.izly.fr





Animations, ateliers, vie culturelle... Le Crous est présent à chaque étape de votre vie étudiante pour vous aider à bien la démarrer, pour soutenir vos initiatives et pour vous accompagner dans vos projets.

LA CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)



Qui est concerné ?

Tous les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doivent régler la CVEC d'un montant de 100 € (tarif 23-24) et fournir une attestation d'acquiescement à leur établissement.

Qui est exonéré ?

- * Les étudiants boursiers (gérés par le Crous, l'Etat ou les régions) ou bénéficiaires d'une allocation annuelle du Crous.
- * Les étudiants inscrits en BTS, Diplôme des Métiers d'Art, formations comptables.
- * Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire.
- * Les étudiants réfugiés.
- * Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.



Plus d'infos sur :
www.crous-lyon.fr/

À quoi sert la CVEC ?

Elle permet de financer sur les campus des projets qui améliorent l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Quelques exemples : des services d'écoute psychologique, l'aménagement de salles de sport, l'installation de distributeurs de protections périodiques, des formations aux premiers secours, le développement d'épiceries solidaires...

Vous avez un projet de vie étudiante à financer ?

Des commissions CVEC se tiennent chaque mois.

Comment s'acquitter de la CVEC ?



Avant votre inscription dans l'enseignement supérieur, rendez-vous sur :
cvec.etudiant.gouv.fr

► Indiquez votre ville d'études

- * Vous êtes redevable :
 - Le paiement se fait en ligne par CB ; téléchargez votre attestation.
- * Vous êtes exonéré :
 - Vous avez reçu votre notification conditionnelle de bourse, votre exonération est enregistrée et vous pouvez télécharger votre attestation sans avancer les frais.
 - Vous rédigez une attestation sur l'honneur expliquant le motif ouvrant droit à exonération et déposez en ligne les pièces justificatives. Sous deux jours ouvrés, vous recevez une réponse.



Le Crous propose aussi des activités culturelles, des ateliers découvertes, des animations artistiques, des actions citoyennes ouvertes à tous !

ANIMATIONS ET PROJETS ÉTUDIANTS



Rejoins-nous
sur Instagram
pour préparer
ta rentrée
@crouslyon

Des rendez-vous étudiants toute l'année

Tout au long de l'année, le Crous de Lyon vous accompagne dans votre vie étudiante :

- * le Free'estival à Lyon et le Festi'VE à Saint-Étienne : nos deux festivals de la rentrée,
- * des soirées, des ateliers, des spectacles, des concerts et des rencontres,
- * des séances de sport et de yoga gratuites,
- * des recettes pas chères et de saison, des tutos de chefs,
- * un agenda des initiatives et des événements étudiants,
- * toute l'actu du Crous de Lyon sur les réseaux sociaux pour ne louper aucun bon plan.



Plus d'infos sur les réseaux :

linktr.ee/FilFree ou en scannant le QR code.

Le soutien à vos projets

* Culture-ActionS

Le dispositif Culture-ActionS soutient les projets étudiants. Il est réparti en deux aides :

- le fonds Culture, pour les projets culturels et artistiques,
- le fonds ActionS, pour les actions citoyennes, solidaires, sportives ou économiques.

Pour obtenir un financement, vous pouvez présenter votre projet devant une commission qui se tient neuf fois par an.

* 7 concours de création étudiante

Présentez vos créations artistiques lors des concours de création étudiante et recevez des prix. Un bon moyen de valoriser vos talents !

Concours : Photo, BD, Film court, Nouvelle, « Pulsations » pour la musique, Danse et Théâtre.



Toutes les infos sur :

www.crous-lyon.fr



JOBS ÉTUDIANTS ET SERVICES CIVIQUES

Jobaviz : la plateforme nationale des jobs étudiants des Crous

Sur jobaviz.fr, vous pouvez consulter des offres de service à la personne, aide aux devoirs, garde d'enfants, animation, accueil, télétravail, street-marketing, phoning ou encore des emplois saisonniers.

Les offres d'emploi proposées par les Crous (accueil en résidence, plonge ou service en restauration, assistant administratif...) sont également facilement accessibles sur le site.

Dès que vous êtes étudiant, inscrivez-vous gratuitement pour consulter l'ensemble des offres d'emploi en ligne sur le site :

 www.jobaviz.fr



Les services civiques

Vous avez moins de 25 ans ?
Envie de vous engager dans une mission d'intérêt général ?
Les volontaires en service civique du Crous de Lyon interviennent dans les résidences pour :

- * Organiser des évènements: pots de rentrée, soirées jeux, tournois de sport, actions de prévention...
- * Animer des ateliers qui favorisent les échanges et l'accès à la culture : sorties, spectacles, découverte de lieux culturels...
- * Sensibiliser au développement durable: gestes écocitoyens, promotion de l'écosolidarité comme les jardins partagés ou les magasins solidaires.

Plus d'infos :
 www.service-civique.gouv.fr

ADRESSES DES CROUS

CNOUS

60 boulevard du Lycée
92170 Vanves
Tél. 01 71 22 97 61
etudiant.gouv.fr

AIX-MARSEILLE - AVIGNON

31 avenue Jules Ferry
13100 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 900 800
crous-aix-marseille.fr

AMIENS - PICARDIE

25 rue Saint-Leu
80000 Amiens
Tél. 09 69 39 19 19
crous-amiens.fr

ANTILLES ET GUYANE

Campus universitaire de
Fouillol
97110 Pointe-à-Pitre
Guadeloupe : 0590 89 88 88
Martinique : 0596 61 03 65
Guyane : 0594 25 81 24
crous-antillesguyane.fr

BOURGOGNE FRANCHE- COMTÉ

40 avenue de l'Observatoire
25000 Besançon
Tél. 09 69 39 19 19

DIJON

6b rue du Recteur Marcel
Bouchard
21000 Dijon
Tél. 03 45 34 84 43
crous-bfc.fr

BORDEAUX - AQUITAINE

18 rue du Hamel
33800 Bordeaux
Tél. 05 56 33 92 17
crous-bordeaux.fr

CLERMONT-AUVERGNE

25 rue Étienne Dolet
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 34 64 20 (DSE)
crous-clermont.fr

CORSE

22 avenue Jean Nicoli
20250 Corte
Tél. 04 95 45 30 00
crous-corse.fr

CRÉTEIL

70 avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex
Tél. 01 40 51 62 00
crous-creteil.fr

GRENOBLE - ALPES

351 allée Berlioz
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél. 0970 150 096
crous-grenoble.fr

LILLE - NORD-PAS-DE-CALAIS

74 rue de Cambrai
59000 Lille
Tél. 09 69 39 19 19
crous-lille.fr

LIMOGES

39 G rue Camille Guérin
87000 Limoges
Tél. 05 55 43 17 00
crous-limoges.fr

LORRAINE

75 rue de Laxou
54000 Nancy
Tél. 09 69 39 19 19
crous-lorraine.fr

LYON

59 rue de la Madeleine
69007 Lyon
Tél. 04 13 38 40 01
crous-lyon.fr

MONTPELLIER - OCCITANIE

2 rue Monteil
34090 Montpellier
Tél. 04 73 34 64 14
crous-montpellier.fr

NANTES - PAYS DE LA LOIRE

2 boulevard Guy Mollet
44300 Nantes
Tél. 02 30 06 02 44
crous-nantes.fr

NICE - TOULON

Maison de l'étudiant Olivier
Chesneau
5 Boulevard F. Mitterrand
06300 Nice
Tél. 04 92 15 50 55
crous-nice.fr

NORMANDIE

135, boulevard de l'Europe
76100 Rouen
Tél. 02 300 60 276
crous-normandie.fr

ORLÉANS - TOURS

Maison de l'étudiant
2 rue de Tours
45100 Orléans
Tél. 02 38 24 27 00
crous-orleans-tours.fr

PARIS

39 avenue Bernanos
75005 Paris
Tél. 01 40 51 62 00
crous-paris.fr

POITIERS

Division de la vie étudiante -
Bât. A7
13 rue Théodore Lefebvre
86000 Poitiers
Tél. 05 49 58 86 00
crous-poitiers.fr

REIMS

4 b allée des Landais
51100 Reims
Tél. 09 69 39 19 19
crous-reims.fr

RENNES - BRETAGNE

7 place Hoche
35000 Rennes
Tél. 02 30 30 09 30
crous-rennes.fr

LA RÉUNION

20 avenue Hippolyte Foucque
97 490 Sainte-Clotilde
Tél. 02 62 48 32 51
crous-reunion.fr

STRASBOURG

1 quai du Maire Dietrich
67000 Strasbourg
Tél. 09 69 39 19 19
crous-strasbourg.fr

TOULOUSE - OCCITANIE

58 rue du Taur
31000 Toulouse
Tél. 05 61 12 54 70
crous-toulouse.fr

VERSAILLES

145 bis boulevard de la Reine
78000 Versailles
Tél. 01 40 51 62 00
crous-versailles.fr



UNE BOURSE, UN LOGEMENT

CHAQUE ANNÉE, PLUSIEURS MILLIERS D'ÉTUDIANTS
BÉNÉFICIENT D'UNE BOURSE, D'UN LOGEMENT CROUS
POUR FAIRE LEURS ÉTUDES

*Et moi ? Est-ce
que j'y ai droit ?*

Vite !
Je constitue mon
**Dossier Social
Étudiant**

AVANT LE 31 MAI

BOURSES, LOGEMENTS, RESTAURATION, CULTURE...

Les Crous avec vous !